

Commerce de rue et politiques publiques dans les centres historiques. Expulsion, relocalisation et résistances à Mexico et Lima

*Caroline Stamm**

Introduction

Au début des années 1990, le commerce de rue¹ faisait partie intégrante du paysage des centres-villes d'Amérique latine. Les centres historiques de Mexico et de Lima, marqués par une dégradation physique et sociale, étaient de véritables marchés permanents. La continuité entre les stands, démontés parfois à la nuit tombée, convertissait les rues en galeries commerciales, qui s'étendaient sur un vaste périmètre autour de la place centrale. Ces concentrations s'expliquent par la centralité des lieux, les nombreuses activités économiques, sociales et politiques qui y prennent place et les flux importants de personnes qui les traversent, créant ainsi d'excellents emplacements de vente.

Le cas des centres historiques est emblématique de l'importance numérique, mais également politique, du commerce de rue. Le conflit entre les vendeurs informels et les pouvoirs publics se cristallise dans les centres historiques du fait des enjeux symboliques de ces espaces. Dans les années 1980-1990, avec l'émergence d'un nouveau discours culturel et esthétique produit par différents acteurs locaux, nationaux et internationaux, et notamment par l'Unesco, il est devenu un conflit d'image entre l'idée que les élites et les pouvoirs se faisaient des espaces centraux et l'image que donnait le commerce ambulante. Ainsi, dans le but de recréer un centre historique symbolique, des politiques municipales d'expulsion et de relocalisation du commerce de rue dans des marchés ont été mises en place à Mexico en 1993 et à Lima en 1996. Cependant, alors que cette politique a fonctionné dans le cas de Lima, où le commerce sur la voie publique a presque disparu (photo 1), elle a été considérée comme un échec dans le cas mexicain (photo 2).

* Boursière du Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA) à Mexico. Docteurante, Université Paris-Est, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines (UMR CNRS 7136) – stammcaroline@hotmail.com.

1. Dans cet article, j'emploierai sans distinction les termes commerce de rue, commerce ambulante, commerce informel et ambulantage.



*Photo 1 – Place d’armes et cathédrale, centre historique de Lima
(© Caroline Stamm, mars 2007)*



*Photo 2 – Sagrario, centre historique de Mexico
(© Caroline Stamm, février 2006)*

L'étude comparative de ces deux politiques permet d'analyser le processus de mise à l'écart d'une pratique marginale. Le concept de marginalité ne s'associe pas ici à un éloignement physique, à la pauvreté ou bien encore à une situation minoritaire. Il ne renvoie pas non plus au caractère informel du commerce de rue². On considérera que le commerce ambulant est dans les centres historiques une activité marginale parce qu'elle est indésirable aux yeux des pouvoirs publics et des élites, mais aussi de ceux d'une grande partie des habitants. Cela, même si paradoxalement cette image négative du commerce de rue n'empêche pas les habitants d'en être des consommateurs.

Dans ce texte, on se propose, à partir du matériel de terrain recueilli dans les deux capitales entre 2003 et 2007³, de répondre aux questions suivantes : comment le discours sur la patrimonialisation des centres anciens a été mobilisé contre le commerce de rue ? Quelles ont été les politiques mises en place pour remplir cet objectif ? Quel a été le pouvoir de négociation et d'opposition des acteurs du commerce informel dans les deux capitales latino-américaines ? Et enfin, quelle est la situation actuelle du commerce de rue dans les deux centres historiques étudiés ?

Le consensus autour du patrimoine et l'exclusion du commerce ambulant des centres historiques

À Mexico et à Lima, le commerce ambulant n'est pas une problématique nouvelle. La vente dans la rue existe depuis l'époque préhispanique. Elle a perduré, s'est transformée et s'est développée au cours des siècles qui ont suivi. Toutefois, le commerce de rue est entré dans sa grande phase d'expansion à Mexico comme à Lima au XX^e siècle, sous les effets des migrations internes. Cela a donné lieu à Mexico à la célèbre politique d'Uruchurtu, régent du District Fédéral⁴ de 1953 à 1967, qui a fait construire environ 150 marchés publics pour relocaliser plus de 55 000 marchands ambulants [Cross, 1998]. Mais c'est entre 1960 et 1990 que le nombre de vendeurs ambulants a explosé, sous les effets des crises économiques successives et des réformes économiques libérales.

Ainsi, dans les années 1980-1990, la concentration très élevée de commerçants dans les rues bloquait la circulation dans les deux villes et provoquait la congestion

2. Dans les travaux latino-américains, le terme de marginalité développé dans les années 1950 avait été progressivement remplacé par celui d'informalité, car la marginalité était devenue majoritaire dans de nombreuses villes du Sud.

3. Il est constitué de documents (textes législatifs, programmes, plans...) et d'entretiens avec les responsables des politiques municipales d'expulsion et de relocalisation à Mexico et à Lima, avec des fonctionnaires actuels et avec des organisations et des vendeurs ayant participé aux programmes mis en place sous les gouvernements de Manuel Camacho Solís (1993), et Marcelo Ebrard (2007) à Mexico, et d'Alberto Andrade (1996) à Lima.

4. L'agglomération de Mexico (18 millions d'habitants) s'étend sur deux entités administratives : le District Fédéral, au statut particulier parmi les états fédéraux mexicains, et l'État de Mexico. Le District Fédéral a pour exécutif le Gouvernement du District Fédéral, avec à sa tête un gouverneur (*jefe de gobierno*). Ce dernier est élu par les habitants depuis 1997 ; avant cette date, il était nommé par le Président de la République et avait le titre de régent (*regente*). Le District Fédéral est divisé en 16 délégations, gouvernées chacune par un délégué (*jefe delegacional*) élu au suffrage universel depuis 2000. Le centre historique recouvre une partie de la délégation Cuauhtémoc et une partie de la délégation Venustiano Carranza.

du centre historique ; la fabrication de produits alimentaires n'était pas soumise aux normes d'hygiène ; et le ramassage et le traitement des tonnes d'ordures produites par ces activités étaient coûteux et problématiques. À cela se sont jointes les revendications des commerçants établis qui voyaient dans le commerce informel une concurrence déloyale, exonérée de fait d'impôts, et le discours de médias, qui liait la délinquance et les trafics aux activités informelles. L'image dont bénéficie le commerce informel était très clairement négative. Monnet [1993] parle d'un consensus négatif sur les marchands ambulants, que « tous condamnent ». Jusqu'à ces années-là, les problèmes de congestion et d'hygiène causés par le commerce ambulant étaient prédominants dans les discours, les réglementations et les programmes des autorités. Les travaux des historiens nous montrent que le commerce ambulant, dès la fin des Lumières, ne concordait plus avec la nouvelle vision de la ville hygiéniste, fluide et sûre et il est alors devenu l'affaire de la police urbaine [De Alba *et alli*, 2007]. Cette vision s'est maintenue jusqu'au XX^e siècle.

Cependant, l'émergence des problématiques de conservation du patrimoine⁵ a changé les termes du conflit [Bromley, 1998]. La conservation du patrimoine est devenue une préoccupation centrale. Les années 1980 et 1990 ont marqué un aboutissement du processus de patrimonialisation des centres historiques avec le classement de zones patrimoniales protégées de grandes superficies. À Mexico, un décret présidentiel, publié au *Diario Oficial de la Federación* le 11 avril 1980, a déclaré zone de monuments historiques un espace de 9,1 km² subdivisé en deux sous-ensembles : le périmètre A et le périmètre B. Le premier regroupe 1 157 monuments historiques et correspond à la ville de la fin du XVIII^e siècle. Le second, qui comprend seulement 120 monuments historiques, recoupe les limites de la ville de la fin du XIX^e siècle. Il englobe les quartiers populaires qui entourent la *traza* coloniale [Melé, 1998]. Quelques années plus tard, le 8 décembre 1987, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a consacré le centre historique patrimoine culturel de l'Humanité. À Lima, ce n'est qu'en 1991, que la municipalité métropolitaine a établi un zonage du centre. Le 21 décembre 1991, 192 pâtés de maison du centre historique incluant la zone centrale appelée damier de Pizarro, une partie du quartier populaire Barrios Altos et du district⁶ du Rímac a été inscrite sur la liste de l'Unesco [Tello, 1999].

Le patrimoine a suscité alors un consensus politique, ainsi que social [Capron, Monnet, 2003], dans les deux capitales. Le centre-ville est devenu un espace historique à réhabiliter. Pour les pouvoirs publics et les élites, il s'agit de promouvoir

5. La notion de patrimoine n'est toutefois pas nouvelle. Depuis la fin du XVIII^e siècle au Mexique [Monnet, 1993] et le début du XX^e siècle au Pérou [Ronda, 2001], elle se met en place progressivement, mais c'est au cours de la seconde moitié du siècle dernier qu'elle s'élargit, ainsi que les moyens légaux de protection du patrimoine à la fois préhispanique, colonial et républicain.

6. La région métropolitaine de Lima, avec ses 8 millions d'habitants, est composée de 43 districts. Elle est gouvernée par la municipalité métropolitaine de Lima, avec à sa tête un maire (*alcalde*). Chaque district est administré localement par un maire de district et son conseil municipal, élus au suffrage universel depuis 1979, mis à part le Cercado qui, lui, n'a pas de gouvernement de district. Ce dernier est géré directement par la municipalité métropolitaine de Lima. Le centre historique recouvre une partie du district du Cercado et une partie du district du Rimac.

une nouvelle image du centre en réhabilitant les bâtiments historiques, en implantant des commerces destinés aux touristes et aux classes aisées et en excluant le commerce ambulante. La volonté de donner une nouvelle image de l'espace ancien, qui fait la spécificité du phénomène de fabrication ou de « production » des centres historiques [Lévy, 1987], passe par la réinvention du patrimoine. L'image précède et guide l'action [Bourdin, 1984]. C'est, en effet, en fonction de l'image plus que des usages que sont définies les politiques urbaines. Dès lors, le conflit d'image culmine et le commerce ambulante est accusé de contribuer visuellement et physiquement à la détérioration du patrimoine historique. On voit ainsi comment un nouveau discours a été mobilisé pour éliminer le commerce ambulante du centre ancien. Il a remplacé le discours hygiéniste et fonctionnaliste dominant jusqu'alors. L'accord autour du patrimoine et de sa protection a abouti à un consensus sur la nécessité de « faire le ménage »⁷, pour reprendre la terminologie espagnole, et ainsi d'éliminer l'ambulante dans le centre historique. Autrement dit, c'est la force et l'unanimité du discours patrimonial qui a autorisé la mise en place de politiques d'expulsion des activités informelles dans les années 1990 à Mexico et Lima. Comme le souligne P. Melé [1998], « seule la référence à la protection du patrimoine a permis d'obtenir un consensus entre tous les partis » sur la question du commerce de rue.

Le discours sur le patrimoine a été largement mobilisé par les pouvoirs publics dans la phase préparatoire des politiques d'interdiction du commerce ambulante. À Lima, les responsables du programme de 1996 ont dans un premier temps généré un consensus quant à la valeur du centre historique auprès des habitants du centre et auprès des institutions. Mais ce discours s'est accompagné de la redéfinition du concept et de l'image des marchands ambulants du centre historique. Jusque-là, au Pérou, ces derniers étaient considérés comme des sans emplois aux très bas revenus, bien que la publication de *L'Autre Sentier* d'Hernando de Soto en 1986 ait amorcé un changement dans les représentations. L'un des arguments des autorités était que ces vendeurs s'étaient enrichis grâce à leurs activités commerciales et que certains avaient accumulé un certain capital, leur permettant d'entrer dans la formalité. Ce travail sur l'image du commerçant ambulante n'a pas été mené de manière aussi explicite dans le cas mexicain. Cependant, les années 1990 ont vu la publication par la Chambre nationale de commerce (CANACO)⁸ de plusieurs textes décrivant le commerce de rue dans le centre ancien comme un commerce à haute rentabilité et non pas un commerce de subsistance, comme il était décrit jusqu'alors. C'est donc l'entremêlement de plusieurs discours autour de celui, central, du patrimoine, qui a permis d'obtenir un consensus sur la nécessité d'expulser les informels des rues de Mexico et Lima.

7. En espagnol, l'expression « limpiar » est fréquemment utilisée pour parler de l'élimination du commerce ambulante.

8. CANACO, *El Comercio Ambulante en la Ciudad de México* (1987) ; CANACO, *Economía Informal, Tercera Edición. Quien Provee a los Ambulantes* (1990) ; CANACO, *Economía informal, Cuarta Edición. Mesas Redondas sobre el Comercio Ambulante de la Ciudad de México* (mai 1990).

Les politiques spatiales d'expulsion et de relocalisation du commerce de rue des années 1990

Dans ce contexte et en tenant compte des caractéristiques du commerce ambulant dans les centres, deux programmes similaires envers les vendeurs de rue ont été mis en place dans les deux villes, en 1993 à Mexico et en 1996 à Lima. Il est intéressant de les comparer, car ils se situent dans la dynamique de patrimonialisation des centres anciens. Leur objectif était d'éliminer des espaces centraux le commerce ambulant, en pleine expansion. Ce sont les premiers programmes d'une telle ampleur dans les centres de Mexico (depuis la politique d'Uruchurtu) et de Lima. Certes, il y a eu d'autres initiatives des pouvoirs publics depuis les années 1960, mais en réalité les autorités municipales qui ont précédé ces deux mandats, à Mexico, comme à Lima, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu réguler le commerce ambulant. Elles ont attaqué le problème de façon occasionnelle et partielle. À Lima, au début des années 1980, sous le gouvernement municipal d'Eduardo Orrego (1981-1983), les vendeurs de l'hypercentre de Lima, c'est-à-dire du Jirón de la Union, la principale avenue commerçante du centre, et des rues voisines ont été déplacés en bordure du damier de Pizarro sur l'esplanade de Polvos Azules. Ensuite, en 1985, le gouvernement municipal du parti de la Gauche Unie d'Alfonso Barrantes (1984-1986) a fait promulguer l'ordonnance 002, qui avait pour objectif de réglementer la vente dans la rue (obtention de permis) et d'organiser ces activités socialement (mise en place de fonds d'épargne). De même, à Mexico, le commerce ambulant a fait partie des principaux débats urbains à partir des années 1980. Plusieurs diagnostics, recensements et forums ont été organisés par les institutions et par divers autres acteurs. En 1989, un programme a été mené dans la délégation Venustiano Carranza, dans la zone de la Merced. Les vendeurs ont été expulsés des rues et relocalisés dans un marché privé, San Ciprián, inauguré le 3 juillet 1990.

Les programmes de relocalisation du commerce de rue qui font l'objet de cet article ont été menés à l'initiative de deux personnalités politiques ambitieuses, tous deux futurs candidats à la présidentielle : le régent du District Fédéral, Manuel Camacho Solís (1989-1993), et le maire de la Municipalité Métropolitaine de Lima, Alberto Andrade (1996-2002). Ces dirigeants ont utilisé le consensus sur le patrimoine. Lors de sa campagne pour la mairie de Lima, le slogan d'Alberto Andrade était « Ordre, propreté, sécurité et récupération du centre historique. » Dans les deux cas, l'élimination du commerce de rue, pratique négative et destructrice du patrimoine historique, est utilisée comme ressource politique de par sa visibilité. Ces politiques ont eu pour but, dans leurs grandes lignes, de libérer rapidement les rues, de récupérer les espaces publics afin de donner une autre image à ces espaces et de formaliser les commerçants en leur donnant des facilités pour acquérir un local dans des « centres commerciaux populaires ».

À Mexico, en 1993, le Programme d'amélioration du commerce populaire a interdit, sous la régence de Manuel Camacho Solís, le commerce ambulant dans le centre historique de Mexico et a mis en place la relocalisation des vendeurs dans des places commerciales qui leur étaient réservées. L'objectif était de faire disparaître

totallement les 10 000 commerçants qui occupaient, au début des années 1990, les rues du centre historique et combinait deux mesures principales. D'une part, un *bando* (décret) a été proclamé pour interdire l'exercice du commerce sur la voie publique dans le périmètre du centre historique. On peut noter que dans le texte du *bando*, le thème de la conservation du patrimoine historique est évoqué de nombreuses fois dans l'exposé des antécédents, bien plus que la congestion, l'hygiène ou encore l'évasion fiscale. C'est ainsi avant tout dans le but de conserver le patrimoine historique que le commerce ambulant serait à éradiquer du centre historique, ce qui confirme l'évolution exposée dans la partie précédente. D'autre part, la construction d'infrastructures commerciales (27 centres de commerce populaire) a été planifiée pour relocaliser les commerçants qui occupaient les rues du centre. Ils ont été construits en 1993 et 1994 (deux le sont en 1998 et 1999) et sont situés dans le centre historique. Ils ont généralement une architecture fermée, qui permet de rendre invisible le commerce informel, tout en le maintenant dans le centre historique.

À Lima, en 1996-1997, le maire Alberto Andrade a décidé d'une politique similaire de *reordenamiento* des 20 000 vendeurs du centre historique. Il a promu la construction de centres commerciaux situés pour la plupart hors du centre historique, dans des quartiers commercialement sous-équipés. Si la politique liménienne est assez similaire dans ses procédés à celle de Mexico, elle diverge donc sur les lieux de relocalisation des vendeurs ambulants. Contrairement au centre historique de Mexico, qui disposait de terrains libres suite au grand tremblement de terre de 1985, le centre de Lima offrait peu de possibilités de construction. En outre, la mise en place du programme avait été précédée de peu par l'élaboration d'un plan de développement métropolitain, qui incitait à la déconcentration des activités commerciales vers les périphéries sous-équipées afin de créer de nouveaux centres intra-urbains. Pour cela, la mairie a interdit la construction de galeries commerciales dans le périmètre du centre historique et a incité ou conseillé les groupements de vendeurs à aller s'installer dans les espaces périphériques. Ainsi, 23 centres commerciaux ont vu le jour, une partie d'entre eux s'est localisée à la marge du centre historique, comme c'est le cas de Polvos Azules. Inauguré en 2001, ce centre commercial est probablement le plus connu aujourd'hui. Il propose à la vente essentiellement des vêtements et chaussures de marque et des copies de Dvds. Il se situe au sud du centre historique, dans le district de La Victoria, à proximité de la Voie Express. Le grand marché FEDACEL, qui regroupe 4 500 commerçants, a quant à lui été construit dans le district d'Independencia, situé dans la zone nord de la ville.

Cependant, à Lima, environ 10 % des vendeurs ambulants ont été autorisés à rester dans le centre historique par Andrade. Il s'agit de ceux dont les activités ne créaient de conflits ni avec les usages de l'espace public, ni avec la vocation culturelle, touristique et récréative du centre. Ces vendeurs aux bas revenus vendent essentiellement des journaux, des aliments préparés traditionnels, des boissons et sucreries, des cartes postales, des articles religieux à la sortie des Églises, ou cirent les chaussures. On les reconnaît à leurs stands réglementaires et homogènes (photo 3).

Ils ont une autorisation de trois mois renouvelable pour s'installer à un endroit spécifique du centre. Ils sont organisés par type de produits ou de services offerts aux passants. Les activités de tous ces vendeurs autorisés sont contrôlées par la municipalité métropolitaine de Lima, qui a un département en charge du commerce sur la voie publique dans le centre historique. Ces stands de vente ambulante sont dispersés dans le centre et sont généralement placés aux angles de rues ou sur les principales avenues. Ainsi, toutes les activités de vente de la rue ne sont pas indésirables pour les pouvoirs publics. Lorsqu'elles sont destinées aux touristes notamment, elles sont même tout à fait acceptées.



Photo 3 – Cireur de chaussures installant son stand, devant l'église Santo Domingo, centre historique de Lima (© Caroline Stamm, janvier 2006)

Réussite à Lima, échec à Mexico : tentative d'interprétation du pouvoir de négociation et d'opposition des vendeurs de rue

Face à ces politiques, les acteurs du commerce ambulante ne sont pas restés inactifs. Ils ont négocié et réagi à ces politiques. Rappelons que les vendeurs ambulants sont organisés et que c'est au travers de cette organisation qu'ils interagissent avec les autorités municipales. Au Mexique, l'histoire des organisations de commerçants ambulants est liée à la « corporativisation » de l'État au lendemain de la Révolution mexicaine. Le parti officiel, le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) a, dans les années 1940, mis en œuvre un projet d'Unité Nationale [Castro Nieto, 1990] qui avait, entre autres objectifs, de contrôler la société à travers l'intégration de toutes les forces sociales dans le parti unique, grâce à la création d'organisations et de groupes intégrés à la structure du parti. Dès lors, les individus étaient incorporés au PRI par leur adhésion à un syndicat ou à une association. La capacité de l'État de contrôler le commerce ambulante a été déterminée par les relations politiques corporatistes et clientélistes entre les vendeurs, représentés par des leaders, et les autorités. Le clientélisme était lié à la hiérarchie du système mexicain

composé par un certain nombre de « cliques » ou « camarillas » de fonctionnaires concurrentes pour la distribution des postes au gouvernement, ce qui dépendait en grande partie de leur capacité à distribuer des ressources aux organisations populaires [Cross, 1998]. En dépit du processus de démocratisation mexicain depuis la fin des années 1980, le système corporatiste et clientéliste est toujours en vigueur dans la première partie des années 1990, bien que quelques associations se soient ralliées au Parti de la Révolution Démocratique (PRD) alors récemment créé [Stamm, 2007]. À Lima, en revanche, les organisations de vendeurs ambulants se sont développées plus tard, dans les années 1950 [Roever, 2005]. Elles regroupent les vendeurs d'un ou plusieurs pâtés de maisons et sont constituées d'une dizaine à une centaine de vendeurs. Elles s'unissent généralement en fédérations. Si ces organisations ont pu être proches de mouvements gauchistes, elles ne sont pas aussi clairement affiliées à des organisations ou partis politiques qu'au Mexique. Les liens peuvent se mettre en place en période électorale, mais ils ne sont pas durables. D'autant qu'au début des années 1990, le Pérou a vu s'effondrer son système de partis politiques et l'élection à la présidence du pays de l'« outsider » Alberto Fujimori.

Devant la volonté des pouvoirs publics, le consensus sur la protection du patrimoine et, par conséquent, leur incapacité à empêcher la réalisation du programme, les vendeurs ambulants ont négocié au travers de leurs organisations et de leurs représentants. Ces négociations ont été échelonnées à Mexico par la signature d'accords. Dans un premier temps, il s'est agi d'adhérer au programme, ensuite d'accepter la relocalisation, une fois qu'un terrain avait été trouvé pour relocaliser les vendeurs de l'organisation, et enfin de libérer les rues. Les vendeurs ont dû, avec l'aide de la municipalité, contracter un crédit pour le coût de leur local dans ces nouveaux centres commerciaux populaires. De même, à Lima, les négociations ont été menées avec les dirigeants des organisations et surtout des fédérations, du fait de la faible taille des associations de base. Suite à ce dialogue parfois tendu, les retraits ont été progressifs dans les deux villes et tous n'ont pas été sans encombre.

Les mois qui ont suivi leur relocalisation, les rues du centre historique de Mexico sont restées vides de leurs ambulants. Il en est de même à Lima, où des travaux de réfection des voies ont été immédiatement initiés et où des contrôles policiers ont empêché les vendeurs de reprendre leurs espaces de vente. Contrairement à la capitale péruvienne, où ils ont durablement quitté les rues, à l'exception des vendeurs autorisés, la libération des espaces publics n'a été que provisoire dans le cas de Mexico. En réalité, beaucoup de vendeurs ambulants n'étaient pas partis définitivement, mais avaient adopté des stratégies de vente différentes, comme, par exemple, la déambulation (pas de poste fixe). Et en 1994, quelques mois après être entrés dans les centres commerciaux, que les vendeurs informels avaient eux-mêmes financés, plusieurs organisations ont réinvesti la voie publique, prétextant une baisse importante des ventes depuis leur relocalisation et l'occupation de leurs anciens espaces de vente par de nouveaux vendeurs informels. De nombreux commerçants ont doublé leurs activités : une partie de la famille est restée dans le local et une autre dans la rue. Ils se placent le matin sur les trottoirs et l'après-midi dans leur local, ou bien encore une partie de la famille vend dans la rue et une

autre dans le centre de commerce populaire. Parfois, ils ont converti leur local en entrepôt pour les marchandises et sont retournés sur la voie publique.

Dans le cas mexicain, les commerçants ont tous été relocalisés dans le centre historique. Il était ainsi très aisé pour eux de retourner occuper la voie publique. On pourrait même avancer l'hypothèse que cette politique a renforcé le commerce ambulant dans le centre, car il a permis de varier les stratégies de vente et de disposer d'un endroit pour entreposer ses produits. Dans le cas liménien, l'éloignement des centres commerciaux du centre historique n'a pas facilité ce retour dans les rues. Il a conduit à la déconcentration des activités commerciales vers des quartiers périphériques sous-équipés. Néanmoins, cet argument géographique ne paraît pas suffisant pour expliquer les différences entre les deux villes, car à Lima, certains se sont installés sur des terrains à proximité du centre.

Il semble toutefois que le facteur déterminant ait été la relation qu'entretiennent les organisations avec le pouvoir politique. Dans les cas mexicain et péruvien, on peut considérer que les associations de vendeurs ambulants étaient puissantes à la fin des années 1980. Mais comme on l'a vu, ces organisations étaient beaucoup plus fragmentées à Lima qu'à Mexico. À Lima, on comptait 236 organisations pour 20 000 vendeurs [Guerrero, 1999], contre 54 pour 10 000 à Mexico [Senosiain Peláez, 1991]. Cette fragmentation fragilise le pouvoir d'opposition des commerçants ambulants, mais c'est surtout le corporativisme et le clientélisme mexicain qui a fait la différence. Le clientélisme politique existe également au Pérou, mais il n'est pas lié à l'intégration des forces sociales dans l'appareil étatique comme cela a été le cas au Mexique avec le PRI. Cette alliance implique une certaine réciprocité entre le personnel politique et les représentants des vendeurs ambulants. Ces derniers, qui ont parfois des charges politiques, peuvent mobiliser une clientèle nombreuse. Fréquemment, les vendeurs sont sollicités pour des manifestations du parti, quelles qu'elles soient, et menacés de perdre leur emplacement commercial s'ils ne participent pas. Il apparaît donc que la volonté politique manifestée par Manuel Camacho Solís, qui a démissionné en 1993 de son poste pour préparer sa campagne pour la présidentielle, n'a été que limitée dans le temps. Le poids des associations de vendeurs, qui peuvent compter plusieurs milliers d'affiliés, n'a pas été négligeable politiquement. À l'inverse, à Lima, Alberto Andrade se situait dans une logique différente, il a créé son propre parti, Somos Lima, et il a essayé de se démarquer des pratiques clientélistes.

Le commerce de rue dans les centres historiques : panorama de la situation actuelle

Depuis 1993, les actions mises en place dans le centre historique de Mexico ont évolué : à la fois en ce qui concerne la rénovation, la réhabilitation ou la régénération de cet espace et le commerce ambulant. Sans entrer trop en avant dans le détail de ces politiques, signalons que l'arrivée au pouvoir du PRD dans la ville de Mexico a impliqué des changements dans les rapports entre les pouvoirs publics et les commerçants ambulants, même si les pratiques corporatistes et clientélistes

perdurent sous de nouvelles formes [Alba, Labazée, 2007]. Des initiatives nouvelles ont vu le jour : le Programme de réorganisation du commerce sur la voie publique de 1998, lors du mandat de Cuauhtémoc Cárdenas, et la création de Commission de réorganisation et régulation du commerce sur la voie publique en 2003, sous le gouvernement d'Andrés Manuel López Obrador⁹. Ce dernier a impulsé un tournant dans la politique de récupération du centre historique du gouvernement du District Fédéral. En effet, l'année 2001 a marqué le début de la participation très forte du secteur privé, avec l'arrivée à la tête du nouveau Comité consultatif pour le sauvetage du centre historique de l'entrepreneur mexicain Carlos Slim, ainsi que la signature d'un accord d'investissement entre le gouvernement du District Fédéral, le gouvernement fédéral et le secteur privé [Salazar, Paquette, 2006]. Cet accord concentre les investissements sur 34 pâtés de maisons situés dans la zone ouest du centre historique, dans le but d'y attirer de nouveaux habitants, issus des classes moyennes et aisées, ainsi que de nouvelles activités économiques, mais aussi artistiques et culturelles. Les résultats sont déjà visibles dans cette partie aujourd'hui rénovée dans laquelle il n'y a plus de commerce de rue, car celui-ci a été déplacé et relocalisé dans d'autres espaces de la ville. Dans le même temps, les rues situées à l'est du Zócalo étaient, quant à elles, au début de l'année 2007, toujours remplies et obstruées par les étals et les marchandises des vendeurs de rue.

Dans ce cadre, Marcelo Ebrard (PRD), élu en 2006 à la mairie de Mexico, a décidé, dès son arrivée au pouvoir, de mettre en place une politique franche à l'égard du commerce ambulants. Des négociations avec les organisations de vendeurs ambulants ont été menées et une date de libération des rues a été fixée : le 12 octobre 2007. Ce jour-là, les vendeurs ambulants ont délaissé leurs emplacements de vente et les activités informelles ont disparu des rues du périmètre A du centre historique. Les actions menées actuellement consistent à récupérer les espaces publics en faisant respecter le *bando* de 1993 et à relocaliser les vendeurs dans de nouveaux espaces commerciaux construits au sein même du centre historique. Le gouvernement du District Fédéral a exproprié des terrains situés dans le centre ancien et 36 centres de commerce populaire ont été planifiés par les autorités pour relocaliser tous les vendeurs informels. Il est intéressant de faire le point rapidement sur cette politique, du fait de son actualité tout d'abord, mais également pour la mettre en regard avec celle de 1993, qui a été détaillée précédemment. En effet, les similarités entre les deux apparaissent immédiatement, d'autant que certaines personnalités politiques actuelles comme Marcelo Ebrard et Alejandra Moreno Toscano occupaient alors un poste important à la mairie de Mexico. Le premier était le Secrétaire du Gouvernement de Manuel Camacho Solís en 1993, il avait donc joué un rôle important lors du Programme d'amélioration du commerce populaire. La seconde, aujourd'hui responsable de la nouvelle Autorité du Centre Historique, était la Secrétaire du Développement Social du District Fédéral, en charge du programme de rénovation du centre « *Echame una manita* ». Marcelo

9. Pour plus de détails sur celles-ci, voir C. Alba et P. Labazée [2007].

Ebrard, comme le démontre la conférence de presse qu'il a donnée le 12 octobre, a repris l'argument patrimonial sur fond de préparation des festivités pour le Bicentenaire de la Révolution mexicaine en 2010.

Quelques semaines seulement plus tard¹⁰, les forces de police sont très présentes dans le centre et les rues ne sont pas réoccupées par les ambulants, même si certains ont réussi à obtenir un permis provisoire, comme c'est le cas sur la place García Bravo. Les nouveaux centres commerciaux ne sont pas tous prêts et ceux qui le sont ne sont parfois constitués que d'un revêtement au sol sur lequel les vendeurs installent leur stand. C'est le cas du terrain situé dans la rue Manzanares, où les ambulants de la rue très fréquentée de Corregidora ont été relocalisés. Ces derniers déplorent une chute très importante de leurs ventes suite au 12 octobre. Ceux qui n'ont pas d'emplacement de vente pour le moment s'installent dans des espaces où ces activités sont tolérées, en périphérie du périmètre A essentiellement. Quelques autres réoccupent le local qu'ils avaient acquis en 1993 et qu'ils n'utilisaient pas jusqu'alors, préférant exercer leurs activités en extérieur, à proximité des flux de passants.

À Lima, les rues du centre historique sont restées libres, les vendeurs n'ont pas réinvesti les espaces publics. Néanmoins, il y aurait aujourd'hui environ 2000 vendeurs ambulants autorisés dans le centre historique¹¹. Ces vendeurs sont spécialisés dans certains types de services ou de commerces. D'une régulation globale du commerce de rue, organisé sur des bases territoriales (associations par rue ou pâté de maisons), on est passé à une régulation spécifique par type de service ou marchandise vendues. Parallèlement, des pratiques pour déjouer l'interdiction du commerce ambulant et à la vigilance des agents municipaux se développent à Lima. Elles s'expriment à travers la multiplication de deux types de ventes : la vente mobile et celle qui se fait dans les entrées d'immeubles ou de parkings. Proposer ses marchandises à même les bras, sur un carton ou un tricycle tout en déambulant est la façon la plus simple de déjouer l'attention des employés municipaux, même si cela implique de moindres possibilités de vendre. Aux alentours du marché central de Lima, par exemple, des dizaines de vendeurs tournent autour du bâtiment sans s'arrêter. Lorsqu'un client s'approche et est intéressé, le vendeur presse l'achat, afin de ne pas être interrompu par l'un des surveillants de la municipalité. Dans une autre logique, certains vendeurs s'installent dans les entrées d'immeubles en particulier dans des espaces moins commerciaux du centre historique. Ils offrent essentiellement des produits alimentaires ou des copies de Cd ou Dvd.

10. Les données de terrain ont été actualisées à partir d'entretiens et d'observations réalisées le 31 octobre 2007 dans la partie est du centre historique, autour des rues de Corregidora, Manzanares et Roldán. Ce paragraphe a été rédigé à partir de celles-ci.

11. Chiffre communiqué par la Municipalité Métropolitaine de Lima, mai 2007.

Conclusion

Dans les années 1990, la consécration du paradigme patrimonial dans les centres historiques de Mexico et de Lima a changé les termes du conflit pourtant ancien entre les pouvoirs publics et le commerce ambulant. Délaissant les théories hygiénistes et fonctionnalistes, les autorités municipales ont utilisé le discours sur le patrimoine pour obtenir un consensus sur l'élimination nécessaire du commerce de rue dans les espaces coloniaux. Cet accord a permis la mise en place de deux programmes de relocalisation des activités informelles dans des centres commerciaux populaires. Ce sont des politiques spatiales, qui ont pour but de formaliser le commerce informel, mais surtout de libérer les espaces publics. Bien évidemment, cette formalisation ne concerne pas tous les commerçants ambulants, les moins fortunés n'ont pas pu acquérir un local dans un de ces centres commerciaux et sont alors allés s'installer en périphérie, dans un quartier moins régulé et plus tolérant. Ce sont également des politiques d'image. Elles ont été très médiatisées et ont permis aux personnalités politiques ambitieuses à la tête des deux villes de montrer leur efficacité. Il s'agit d'afficher ses réussites et le centre historique, de par sa valeur pour tous les habitants, qu'elle soit symbolique, commerciale ou autre, est la scène idéale pour cet affichage.

Cependant, les vendeurs ambulants ont un pouvoir de négociation. Ils ne se caractérisent pas par une marginalité politique. Ils sont organisés et leurs dirigeants savent comment et devant qui se mobiliser pour négocier leur présence et être entendus. C'est tout particulièrement le cas à Mexico, où cette force politique semble être l'un des facteurs déterminants de leur retour dans les rues en 1994, ou du moins de la tolérance des autorités devant le réinvestissement des espaces publics par les étals et marchandises jusqu'à très récemment. À Mexico, comme à Lima, les vendeurs ambulants appartiennent à ce que l'on appelle les marges en ce sens qu'ils se situent à l'écart, dans les représentations officielles et majoritaires intégrées par les acteurs urbains dominants, de l'image du centre de la ville, mis à part peut-être lorsque, comme à Lima, ils contribuent au folklore¹² local en proposant des produits traditionnels ou touristiques. En effet, force est de constater que leur poids politique n'a pas empêché le nouveau maire de Mexico de les expulser des rues du centre historique et de remettre en cause la tolérance dont ils bénéficiaient.

BIBLIOGRAPHIE

ALBA C., LABAZÉE P. [2007], « Acteurs économiques et enjeux politiques dans le centre historique de Mexico. Entrepreneurs et ambulants dans la controverse post-électorale », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 64, p. 33-49.

BOURDIN A. [1984], *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF, 239 p.

12. J. Meissonnier (2006) parle dans le cas d'Istanbul d'une transition de la part des pouvoirs publics d'une volonté d'éradication des vendeurs de rue vers une « folklorisation contrôlée ».

- BROMLEY R. [1998], « Informal Commerce : Expansion and Exclusion in the Historic Centre of the Latin American City », *International Journal of Urban Studies*, n° 22, p. 245-263.
- CAPRON G., MONNET J. [2003], « Una retórica progresista para un urbanismo conservador : la protección de los centros históricos en América Latina », in P. Ramírez Kuri (coord.), *Espacio público y reconstrucción de ciudadanía*, Mexico, FLACSO/Miguel Angel Porrúa, p. 105-136.
- CASTRO NIETO G. [1990], « Intermediarismo político y sector informal : el comercio ambulante en Tepito », *Nueva antropología*, vol. XI, n° 37, p. 59-69.
- CROSS J.C. [1998], *Informal Politics : Street Vendors and the State in Mexico City*, Stanford, Stanford University Press, 272 p.
- DE ALBA M., EXBALIN A., RODRÍGUEZ G. [2007], « El ambulante en imágenes : una historia de representaciones de la venta callejera en la Ciudad de México (siglos XVIII-XX) », *Cybergeo*, Ambulante et métropolisation, article 373. En ligne : <http://www.cybergeo.eu/index5591.html>.
- DE SOTO H. [1994], *L'autre sentier*, Paris, La Découverte, 244 p.
- GUERRERO E. [1999], « La experiencia de reubicación del comercio callejero del centro histórico de Lima », in *Lima : gestión y ciudadanía. Seminario internacional*, PRORRUA-Universidad de Lima, p. 95-99.
- LÉVY J.-P. [1987], *Centres villes en mutation*, Paris, Éditions du CNRS, 255 p.
- MEISSONNIER J. [2006], *Marchands de rue à Istanbul. Présence urbaine d'une offre commerciale en perpétuelle recomposition spatiale*, Istanbul, Les Dossier de l'IFEA n°19, 78 p.
- MELÉ P. [1998], *Patrimoine et action publique au centre des villes mexicaines*, Paris, IHEAL/ Publications de la Sorbonne Nouvelle, 324 p.
- MONNET J. [1993], *La ville et son double. La parabole de Mexico*, Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 224 p.
- ROEVER R. [2005], *Negotiating Formality : Informal Sector, Market, and State in Peru*, PhD Dissertation, University of Berkeley, California, 210 p.
- RONDA S. [2001], « Estrategias de legitimaciones y discursos : la utilización de las políticas de rehabilitación de los centros históricos », in F. Carrión (éd.), *Desarrollo cultural y gestión en centros históricos*, Quito, FLACSO, p. 85-103. En ligne : <http://www.flacso.org.ec/docs/sfdesculronda.pdf>.
- SALAZAR C.E., PAQUETTE C. [2006], « Los adultos mayores en un espacio urbano en proceso de regeneración : el caso del centro histórico de la Ciudad de México », in J.L. LEZAMA et J.B. MORELOS (coord.), *Población, Ciudad y Medio Ambiente en el México Contemporáneo*, Mexico, El Colegio de México, p. 307-333.
- SENOSIAIN PELAEZ A. [1994], *El Comercio Informal en el Centro Histórico de la Ciudad de México : Causas, Consecuencias y una Alternativa de Solución*, Tesis de Licenciatura en Administración, Mexico, ITAM.
- STAMM C. [2007], « La democratización de la gestión de las plazas de comercio popular del centro histórico de la ciudad de México », *Trace*, n° 51, p. 83-93.
- TELLO M. (dir.) [1999], *La Ciudad Posible. Lima Patrimonio Cultural de la Humanidad*, Lima, MML/Embajada Holanda/emiLIMA, 181 p.